



La ferme du
Plandemount

Sylvie et Philippe

Nos sites

www.elevage-del-pais-del-oso.fr

www.lafermeduplandemount.fr

Nos mails

contact@elevage-del-pais-del-oso.fr

Nos coordonnées

Le plan de mount

31440 MELLES

Tel 05 61 79 87 83

SCEA au capital de 7622,45 E

SIRET 382 437 598 00032



CONDITIONS DE VENTE

Nos chiots sont issus de parents en bonne santé, qui travaillent comme chien de protection (les Montagne des Pyrénées) et comme chien de conduite sur ovins et bovins en montagne (les Border Collie et les Bergers Allemands)..

Les chiots sont vendus à 8 semaines, en bonne santé, exempts de gale d'oreilles et de vers.

Ils sont vendus sans que nous ayons connaissance de maladie ou vice caché.

Les chiots

Nos chiots sont vendus vaccinés, vermifugés, pucés et examinés par notre vétérinaire qui établit un certificat.

Tous nos chiots sont sociabilisés aux humains et aux animaux. Ils sont en contact avec d'autres chiens, avec des moutons, des vaches, des chèvres et des chevaux.

Les chiots Border Collies et Bergers Allemands vivent avec nous et sont promenés tous les jours, en fonction de leur âge, avec leur mère et les autres chiens de la meute.

Les chiots Montagne des Pyrénées naissent en bergerie, au contact permanent des brebis et des agneaux.

Ce sont des chiots en premier lieu destinés à la protection des troupeaux.

Ils feront également de très bons chiens de compagnie et de garde.

Ils sont sociabilisés aux humains et aux autres chiens. Quand le temps le permet ainsi que leur âge, ils sortent en parc avec les brebis.

Nos chiots LOF sont vendus sans garantie de confirmation.

Les chiots Montagne des Pyrénées sont issus de lignées de travail et non de beauté : un client qui souhaiterait acheter des reproducteurs en vue d'en faire l'élevage devrait plutôt s'orienter vers des chiots issus de lignées de beauté.

Nous n'assumons aucune garantie concernant le développement et la future aptitude à la reproduction des chiots.

Les défauts apparents sont considérés comme acceptés.

La réservation

La réservation donne droit au client de venir choisir son chiot dans la portée selon l'ordre de priorité et selon la destination du chiot.

Selon la destination du chiot, son caractère et l'expérience de l'acheteur, nous nous réservons le droit d'influer le choix de l'acheteur. Nous nous réservons également le droit de refuser la vente d'un chiot au client dont les conditions d'accueil ne seraient pas compatibles avec le bien-être du chien.

La réservation ne devient ferme qu'après le versement et l'encaissement de l'acompte demandé.



Documents remis à l'acheteur lors de la prise du chiot

- Attestation de vente comportant notamment le descriptif du chiot, les modalités de la vente, les particularités du chiot
- Carnet de santé portant la date des vaccinations effectuées, la date conseillée du rappel des vaccinations et les dates des traitements antiparasitaires administrés
- les codes barres du numéro de puçage
- Un certificat du vétérinaire
- Une facture

Documents que l'acheteur reçoit directement chez lui

- Carte de propriétaire établie à son nom
 - Certificat de naissance du Livre des Origines Français si le chien est LOF
- Les délais d'envoi sont variables et dépendent de la SCC.

Suivi du chiot

* L'acheteur a reçu par mail ou lui a été remis une notice de conseils appropriée à la race du chien acheté.

La notice de conseils contient un certain nombre de recommandations, notamment suivre une formation dispensée par des professionnels compétents et s'affilier à un club de travail avec son chiot.

* Un suivi personnalisé est assuré : l'acheteur peut nous interroger par téléphone ou par mail sur les problèmes qu'il peut rencontrer avec son chiot, quelle que soit la nature du problème rencontré.

Modalités de paiement

* Un acompte de 200 € est demandé pour que la réservation du chiot soit effective. Cet acompte est encaissé lorsqu'il est versé.

* Si l'acheteur se désiste, nous nous réservons le droit de conserver l'acompte versé.

* S'il arrivait un accident au chiot entre la réservation et la vente, l'acompte versé serait immédiatement remboursé à l'acheteur qui aurait une priorité de réservation sur une portée suivante s'il le souhaite ou sur la portée du chiot s'il en reste de disponibles.

* Le solde du prix du chiot est à verser lors de la prise du chiot. Aucun chiot ne sera livré sans que le paiement intégral du chiot soit effectif.

* Les acomptes peuvent être versés en chèque, espèces ou en règlement sur internet (pour le règlement par internet : nous en faire la demande).

* Le versement du solde se fait soit en espèces, soit par règlement par internet.

* Le chien ne devient la propriété de l'acheteur qu'à encaissement du paiement complet.

* Si le chiot n'est pas emmené dans les 10 jours qui suivent la date de disponibilité du chiot, une pension de 5 € par jour supplémentaire passé à la ferme sera demandé sauf accord contraire entre les parties.
